

**Quelques dates à retenir**

- 07/10 : Vente de brioches par le Sou des Ecoles.
- 14/10 : Spectacle organisé par Les Copains d'Alors.
- 21/10 : Loto de l'Amicale des Anciens.
- 11/11 : Cérémonie au monument aux Morts.
- 12/11 : Vente de lasagnes/tiramisu du Sou des Ecoles.
- 26/11 : Marché de Noël Eglise notre patrimoine
- 30/11 : Collecte du Don du Sang.
- 02/12 : Repas des Anciens CCAS
- 03/12 : Braderie jouets, puériculture CCAS
- 10/12 : Vente de boudins ACCA
- 22/12 : Arbre de Noël du Sou des Ecoles

**Reprise des activités associatives**

**Gym détente** : le lundi de 20h15 à 21h15.

**Les Copains d'Alors** :

- Danse tonique ou country : le lundi de 19h à 20h.
- Chorale : le mardi de 20h à 22h.
- Yoga : le jeudi de 19h à 20h30

**Amicale des Anciens** : venez nous rejoindre tous les derniers lundis du mois à 14h à la salle des fêtes.



**Le mot du Maire**

**Travaux cimetiére** : l'extension du cimetière est en fin d'achèvement. Le mur est terminé, le terrassement aussi. Reste à faire la partie centrale en stabilisé. Hervé Mathieu a participé aux travaux et a réalisé l'engazonnement pour diminuer les coûts.

**Local des services techniques** : le garage abrite désormais le tracteur avec son outillage. Le local avec un bureau et des sanitaires pour le personnel est terminé. Merci à l'entreprise de Mr Fourreau d'avoir tenu les délais et à Hervé Mathieu pour les finitions de peintures.

**Taxe d'habitation** : pour 80% des contribuables, fin de la taxe d'habitation. Il faut rappeler que beaucoup de locataires ou de propriétaires sont déjà exonérés de cette taxe car indexée sur les revenus. Donc pour les personnes avec peu de revenus, il n'y aura pas de gain pour leur pouvoir d'achat. Ils devront supporter la hausse de la CSG sans contrepartie. Il s'agit là également d'un véritable hold-up sur le budget des communes surtout pour les plus petites qui n'ont pour recette principale guère plus que la taxe d'habitation et la taxe foncière pour vivre et apporter les services nécessaires à la population. Même si l'État dit compenser le manque à gagner aux communes et aux départements nous savons bien que cette contrepartie ne sera pas garantie dans le temps. Les communes n'auront plus ce levier pour adapter leur budget. Les services rendus à la population risquent soit d'être revus à la baisse soit d'un coût plus élevé. Les élus sont déjà sur le pied de guerre contre cette réforme et l'ont d'ailleurs exprimé dans les urnes lors des élections sénatoriales du dimanche 24 septembre.

Le Maire

**ACCA**



La chasse est ouverte depuis le **15 août 2017** pour le sanglier et le **10 septembre** pour l'ouverture générale. Les jours des battues et de chasse : les mercredis, samedis, Dimanches et jours fériés. Pour les battues, les panneaux sont installés en début et fin de chemin et les règles de sécurité sont rappelées aux chasseurs.

Merci d'en tenir compte pour le bien de tous.

**Samedi 14 OCTOBRE 2017**  
à 20H 30  
Salle des Fêtes  
**MORAS**



le Groupe  
**YIDDISHKA**  
Musique **KLEZMER**

Réservation: 04 74 90 16 85 Tarif: 8€ (4€ pour 12-18 ans)

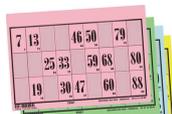
**LOTO**

Amicale des Anciens

**Samedi 21 octobre**  
à partir de 14h30!

Repas Choucroute à 12h  
13€: Inscription jusqu'au 14/10

**Nombreux loto ....**



Le **Sou des Ecoles** cuisinera pour vous  
le 12 **novembre** !



**Réservez la date du 10 novembre**  
**SOIREE PYJAMA**

Bouillon de Lecture  
Bibliothèque intercommunale

**La Municipalité vous invite le 11 Novembre à 11 H**  
à la **Cérémonie au Monument aux Morts**

Fermeture de la Mairie:

- le 11 octobre et le 6 novembre 2017
- du 25 au 27 octobre 2017 inclus
- du 25 au 29 décembre 2017 inclus

**Contacts Mairie :**

Mail : [moras.mairie@wanadoo.fr](mailto:moras.mairie@wanadoo.fr)

Téléphone : 04 74 90 70 62 Fax : 04 74 90 73 92

Ouverture public :

Lundi 8h-10h Mercredi 14h-17h30 Jeudi 16h-19h

### **CONSEIL MUNICIPAL du 30 Juin 2017**

#### **Election des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs.**

Le Conseil Municipal s'est réuni et le quorum n'est pas atteint. Monsieur le Maire convoque le Conseil Municipal pour mardi 4 juillet 2017.

### **CONSEIL MUNICIPAL du 4 Juillet 2017**

#### **Election des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs :**

**Election du délégué titulaire :** Monsieur Bernard Bourcier a obtenu 7 voix et ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de délégué pour les élections sénatoriales.

**Election du 1<sup>er</sup> suppléant :** Marie-Pierre Bernard ayant obtenu la majorité absolue est proclamée élue en qualité de 1<sup>ère</sup> suppléante pour les élections sénatoriales.

**Election du 2<sup>ème</sup> suppléant :** Eric Sucillon ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de 2<sup>ème</sup> suppléant pour les élections sénatoriales.

**Election du 3<sup>ème</sup> suppléant :** Frédérique Martos ayant obtenu la majorité absolue est proclamée élue en qualité de 3<sup>ème</sup> suppléante pour les élections sénatoriales.

**Syndicat des Energies du Département de l'Isère**  
**Rénovation des armoires de commande de l'Eclairage Public :** le Conseil Municipal prend acte du projet de travaux et du plan de financement de la rénovation des armoires de commande par le SEDI.

#### **Tarif cantine, garderie et temps d'activité périscolaires**

Le Conseil Municipal décide à compter du 01/09/2017

✓ de fixer le prix du repas servi à la cantine à 4,60€.

✓ la gratuité pour les temps d'activité périscolaire.

A la rentrée 2017/2018, la municipalité met en place une garderie de 7h30 à 8h20 et maintient celle de 16h30 à 18h30. Les tarifs sont les suivants

○ pour un enfant arrivant entre 7h30 et 8h : 2€

○ pour un enfant arrivant entre 8h et 8h20 : 1€

○ pour la garderie de 16h30 à 18h30, l'heure de garde sera de 2€. Toute heure commencée sera due.

○ 15 mn de garde gratuite de 16h30 à 16h45 seront offertes aux parents qui ont des enfants à Saint-Hilaire et des enfants à Moras.

#### **Convention avec la commune de Hières-sur-Amby : mise à disposition du personnel pour archivage :**

Monsieur le Maire présente la convention pour l'archivage. Cette convention a pour objet de formaliser la mise à disposition d'un assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal 2<sup>ème</sup> classe, titulaire de la commune de Hières-sur-Amby, pour occuper la fonction d'archiviste. Cela permettra, entre autre le tri, le classement, le conditionnement et la cotation des archives selon la réglementation.

La durée de la mise à disposition est de 25 demi-journées de 4h00 et une rémunération fixée à 86,68€ pour une permanence de 4h00. Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention et à régler la commune de Hières-sur-Amby.

#### **Désignation d'un délégué communal pour siéger à la commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges :**

- Considérant que la nouvelle communauté de communes issue de la fusion des communautés de communes « Les Balmes Dauphinoises », « l'Isle Crémieu » et « Le Pays des Couleurs » à Fiscalité Professionnelle Unique (FPU), est dans l'obligation de créer une Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).

- Considérant que le Conseil Municipal doit procéder à la désignation du représentant titulaire et du représentant suppléant

Celui-ci désigne Mme Frédérique Martos comme représentant titulaire et Mr Fabrice Revellin-Falcoz comme représentant suppléant et transmet cette délibération au Président de la Communauté de Communes Balcons du Dauphiné

#### **Questions diverses:**

- L'association « les Bouchons de l'Espoir » en accord avec le Conseil Municipal déposera dans la salle d'accueil de la mairie un réceptacle pour recueillir les bouchons plastiques. La collecte de ces bouchons permet le financement des équipements coûteux et la mobilisation de l'opinion publique à la cause du handicap. Une sensibilisation envers l'école sera faite.

- Le Conseil Municipal rappelle qu'il est strictement interdit d'utiliser les « bouches incendie » pour un usage personnel.

- Demande de l'association « Y'aca danser » de Panossas pour occuper la salle une fois par semaine toute l'année. Le Conseil Municipal rejette cette demande pour l'instant. Le planning des réservations étant très chargé.

***L'intégralité des comptes-rendus des Conseils Municipaux est consultable en Mairie.***

#### **COLLECTE DE VETEMENTS ET TEXTILES USAGES au profit des paralysés de France :**

les vêtements et les chaussures (mis dans un sac à part) sont à déposer du samedi 21 au mardi 24 Octobre 2017 vers l'ancienne bibliothèque (1219 route de Crémieu).

#### **COUPE DE BOIS**

Le Conseil Municipal a décidé que les coupes de bois sur la commune auraient lieu tous les 2 ans. Afin de vérifier la faisabilité de ces coupes pour cette année, Mr Fabrice Revellin-Falcoz est chargé de voir s'il reste du bois sur la commune.